



**AVIS PUBLIC  
DE LA TENUE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE SUR LE  
PROJET DE RÉSOLUTION N° 20-05-346**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de résolution relatif à une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant la réalisation d'un projet à vocation commerciale et visant la location d'espaces de travail pour les petites et moyennes entreprises.

AVIS est, par les présentes, donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 mai 2020, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le premier projet de résolution n° 20-05-346 intitulé :

**Adoption de premier projet de résolution / PPCMOI / 180 et 190, rue Joseph-Carrier / Usages commerciaux et de services / Lots 6 286 131 et 6 286 132 / Zone I2-128 / CCU n° 20-04-36**

et ayant pour objet :

- De permettre les usages commerciaux et de services, à l'exception de ceux avec un potentiel de nuisance, alors que la grille des usages et des normes pour la zone I2-128 autorise seulement les classes d'usages Commerce de transport (C4), Industrie de prestige (I1) et Industrie mixte (I2) (Règlement de zonage n° 1275, annexe 1, grille des usages et normes I2-128);
  - De permettre les usages industriels autres que ceux du groupe F division 1, selon le Code national du bâtiment, puisque certains d'entre eux sont présentement prohibés à la grille des usages et normes de la zone I2-128 (Règlement de zonage n° 1275, annexe 1, grille des usages et normes I2-128);
  - De permettre les ateliers d'artisans et les ateliers d'artistes, alors que la grille des usages et des normes pour la zone I2-128, autorise seulement les classes d'usages Commerce de transport (C4), Industrie de prestige (I1) et Industrie mixte (I2) (Règlement de zonage n° 1275, annexe 1, grille des usages et normes I2-128);
  - De permettre la possibilité d'accorder un seul certificat d'occupation, à chacun des bâtiments, pour l'ensemble des locataires alors qu'il en faudrait un pour chacun des locataires selon la réglementation (Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274, article 3.4.1);
2. L'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de résolution est remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.
  3. Ce projet de résolution vise la zone concernée I2-128 et les zones contiguës, telles que montrées au plan ci-joint.
  4. Ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire des personnes habiles à voter.

5. La consultation écrite portant sur ce projet de résolution peut être consultée jusqu'au mercredi 27 mai 2020 16 h 30, sur le site Internet de la Ville en suivant ce lien : [Consultation écrite – PPCMOI 180 et 190, rue Joseph-Carrier](#).

Aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs au projet de résolution doivent être transmis par écrit, soit par la poste au bureau de la municipalité, au 2555, rue Dutrisac, bureau 200, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 7E6, par la chute à courrier située à la même adresse, ou encore par courriel à [greffe@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](mailto:greffe@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca), et être reçus au plus tard le 27 mai 2020 à 16 h 30. Ils seront transmis au conseil avant adoption du projet de résolution.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce douzième (12<sup>e</sup>) jour du mois de mai deux mille vingt (2020).

Mélissa Côté, notaire, OMA  
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)

# Plan

